Éléments de diagnostic relatifs à la gestion de l'eau du bassin de la Vienne Tourangelle



Mars 2016



SOMMAIRE

1. EN PREAMBULE	4
2. CONTEXTE GENERAL	5
2.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE	5
2.2. ETAT DES LIEUX	g
2.2.1. Les cours d'eau	9
2.2.2. Les nappes souterraines	
3. QUALITE	12
3.1. RETOUR SUR LES ENTRETIENS	12
3.2. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	12
3.2.1. Les cours d'eau	12
3.2.2. Les nappes souterraines	15
3.3. ATOUTS ET FAIBLESSES	17
3.4. LES ENJEUX ET OBJECTIFS	17
4. QUANTITE	18
4.1. RETOUR SUR LES ENTRETIENS	18
4.2. ÉLEMENTS DE DIAGNOSTIC	18
4.2.1. Suivi des débits et niveaux des nappes	
4.2.2. Les prélèvements d'eau	
4.2.3. Les inondations et ruissellements	
4.2.4. Les zones humides	
4.3. ATOUTS ET FAIBLESSES	
4.4. LES ENJEUX ET OBJECTIFS	27
5. MILIEUX	28
5.1. RETOUR SUR LES ENTRETIENS	28
5.2. ÉLEMENTS DE DIAGNOSTIC	29
5.2.1. Milieux remarquables	29
5.2.2. Les perturbations	29
5.3. ATOUTS ET FAIBLESSES	33
5.4. LES ENJEUX ET OBJECTIFS	34
6. ORGANISATION DU TERRITOIRE	35
6.1. RETOUR SUR LES ENTRETIENS	35
6.2. ÉLEMENTS DE DIAGNOSTIC	36
6.2.1. Les acteurs locaux	36
6.2.2. La réforme territoriale	39
6.3. ATOUTS ET FAIBLESSES	40
6.4. LES ENJEUX ET OBJECTIFS	40
7 SYNTHESE	<i>A</i> 1

LISTE DES FIGURES (TABLEAUX ET GRAPHIQUES)

FIGURE N°1 : CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DES SOUS-BASSINS VERSANTS DE LA VIENNE TOURANGELLE5
FIGURE N°2 : REPARTITION PAR DEPARTEMENT DES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU BASSIN DE LA VIENNE TOURANGELLE 6
FIGURE N°3: REPARTITION DES DIFFERENTS TYPES D'OCCUPATION DU SOL (SURFACE EN KM²; %)
FIGURE N°4 : ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU DU BASSIN DE LA VIENNE TOURANGELLE10
FIGURE N°5: ETAT CHIMIQUE ET QUANTITATIF DES EAUX SOUTERRAINES DU BASSIN DE LA VIENNE TOURANGELLE11
FIGURE N°6: EVOLUTION DES CONCENTRATIONS MOYENNES ANNUELLES EN NITRATES DANS LES COURS D'EAU SUR LA PERIODE 2000 – 2014 (EN MG/L)14
FIGURE N° 7: CONCENTRATIONS MOYENNES EN PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LES COURS D'EAU SUR LA PERIODE 2007 - 2014 (EN μG/L)15
FIGURE N°8 : EVOLUTION DES CONCENTRATIONS MOYENNES ANNUELLES EN NITRATES DANS LES CAPTAGES PRIORITAIRES SUF LA PERIODE 1985 – 2014 (EN MG/L)16
FIGURE N°9 : STATIONS HYDROMETRIQUES ET PIEZOMETRIQUES SUR LE BASSIN DE LA VIENNE TOURANGELLE18
FIGURE N° 10: STATION DE SUIVI DES DEBITS ET FREQUENCE DE DEPASSEMENT DES SEUILS DE SECHERESSE19
FIGURE N°11 : EVOLUTION DU DEBIT JOURNALIER MOYEN DE LA VEUDE A LA STATION DE LEMERE20
FIGURE N°13 : EVOLUTION DES PRELEVEMENTS D'EAU A L'ETIAGE (= 5 MOIS) PAR USAGE SUR LA PERIODE 2008 – 201321
FIGURE N°14 : REPARTITION DU NOMBRE DE CAPTAGE PAR USAGE (NOMBRE ; %)21
FIGURE N° 15: REPARTITION DU NOMBRE DE CAPTAGES AGRICOLES PAR TYPE DE RESSOURCE CAPTEE (NOMBRE ; %)22
FIGURE N°16: REPARTITION PAR BASSIN DU NOMBRE DE CAPTAGE AGRICOLE AVEC PRELEVEMENT EN COURS D'EAL (NOMBRE;%)22
FIGURE N°17: REPARTITION DES VOLUMES AGRICOLES PRELEVES EN 201323
FIGURE N°18 : CRUES HISTORIQUES DE LA VIENNE AU PONT DE CHINON24
FIGURE N°19 : PRINCIPAUX EVENEMENTS AVEC PRISE D'UN ARRETE CATNAT24
FIGURE N°20: CRITERES DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES ENTRE LES DEPARTEMENTS D'INDRE-ET-LOIRE ET DE LA VIENNE25
FIGURE N°21 : CLASSEMENTS DES COURS D'EAU ET JUSTIFICATIONS31
FIGURE N°22 : COMPETENCES DES STRUCTURES AGISSANT DANS L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES RIVIERES36
FIGURE N°23 : STRUCTURES POSSEDANT UN CAPTAGE PRIORITAIRE38
FIGURE N°24 : POPULATION 2012 PAR INTERCOMMUNALITE40

1. EN PREAMBULE

Depuis 2007, l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne agit en faveur d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de la prévention des inondations et de la gestion et préservation des zones humides à l'échelle du bassin de la Vienne. Basé à Limoges et doté d'une antenne relais à Poitiers, il impulse et facilite les démarches de gestion intégrée de l'eau et veille à leur cohérence et efficacité. Il intervient plus spécifiquement dans la mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), le montage de contrats territoriaux en partenariat avec les acteurs locaux et l'assistance/conseil auprès des maîtres d'ouvrage.

L'EPTB Vienne est un syndicat mixte ouvert auquel adhèrent des Régions et des Départements ainsi que des intercommunalités du bassin de la Vienne. Depuis décembre 2014, la Région Centre-Val de Loire et le Département d'Indre-et-Loire sont membres de l'EPTB. Dans ce cadre, l'activité de l'EPTB Vienne est renforcée à la fois sur le bassin de la Vienne Tourangelle (entre la confluence Vienne/Creuse et la confluence Vienne/Loire) et sur le bassin de la Creuse.

Les objectifs poursuivis par l'EPTB Vienne sont :

- d'organiser la gouvernance de l'eau ;
- d'impulser et d'accompagner les acteurs locaux à mettre en place des projets de territoire visant à une gestion intégrée de la ressource en eau.

Pour ce faire, une première étape a consisté à rencontrer les acteurs du territoire. Ainsi, 23 structures et environ 50 personnes ont été rencontrées entre février et mai 2015. Ces entretiens ont été l'occasion de présenter l'EPTB et ses activités, d'appréhender les problématiques autour de la gestion de l'eau, de comprendre l'organisation des acteurs et de connaître les préoccupations locales. Chaque rencontre a fait l'objet d'un compte rendu.

La deuxième étape du mode opératoire retenu consiste à élaborer un diagnostic territorial, objet du présent rapport, qui se base sur les entretiens réalisés et les éléments factuels disponibles (ex : bases de données qualité d'eau, etc.). Ce document n'a pas pour ambition d'établir un diagnostic exhaustif du territoire, il se veut concis et accessible pour une meilleure appropriation de chacun.

Ce document se décompose en plusieurs parties : qualité, quantité, milieux, organisation du territoire afin de disposer d'une vision globale de la gestion de l'eau. Pour chacune des parties, figure une synthèse des entretiens et des éléments de diagnostics pour faire ressortir les atouts et faiblesses. Cette analyse conduit à la définition d'enjeux et objectifs qui permettront de guider les actions à mettre en œuvre.

2.1. Situation géographique et socio-économique

Le bassin de la Vienne Tourangelle s'étend sur une superficie de 1310 km² répartie sur la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (28%) et la région Centre-Val de Loire (72%). Les deux départements concernés par ce bassin sont la Vienne et l'Indre-et-Loire. Il s'inscrit donc dans un plus vaste ensemble correspondant au bassin de la Vienne (≈ 21 160 km²).

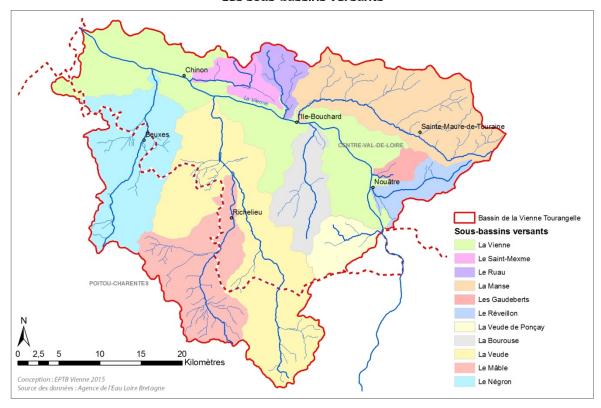


Le bassin de la Vienne Tourangelle se décompose en plusieurs sous bassins versants :

Nom du sous bassin	Surface du sous bassin (km²)	Linéaire de cours d'eau/sous bassin (km)
La Vienne	282	50
Le Saint-Mexme	33	23
Le Ruau (Panzoult)	30	23
La Manse	193	119
Les Gaudeberts	15	6
Le Réveillon	40	27
La Veude de Ponçay	43	16
La Bourouse	70	34
La Veude	294	108
Le Mâble	144	99
Le Négron	165	74
Total	1309	579

Figure n°1 : Caractéristiques physiques des sous-bassins versants de la Vienne Tourangelle

Les sous-bassins versants



Le bassin de la Vienne Tourangelle compte environ 69 700 habitants répartis sur 86 communes, avec une densité moyenne de 44 habitants/km². Cette densité est faible comparée à la densité moyenne nationale qui est de 115 habitants au km² et un peu en-dessous de la densité moyenne sur l'ensemble du bassin de la Vienne qui est de 47,5 habitants/km². Cette densité est beaucoup plus importante sur le département d'Indre-et-Loire où se situent les villes principales telles que Chinon, Beaumont-en-Véron, l'Ile-Bouchard ou Richelieu.

Critères	Indre-et-Loire	Vienne	Total
Superficie bassin	945 km²	364 km²	1309 km²
Superficie communale	1 044 km²	544 km²	1 588 km ²
Linéaire cours d'eau	396 km	182 km	578 km
Nbre communes	60	26	86
Population	~ 58 200 habitants	~ 11 500 habitants	~ 69 700 habitants
Densité pop / surf	56 hab/km ²	21 hab/km²	44 hab/km ²
commune			

Figure n°2: Répartition par département des caractéristiques physiques du bassin de la Vienne Tourangelle

Richelieu Richelieu

Répartition des intercommunalités

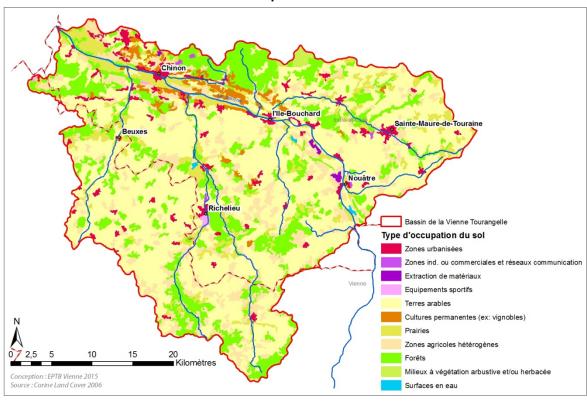
5 intercommunalités occupent majoritairement le bassin de la Vienne Tourangelle : la CC. du Pays Loudunais, la CC. du Pays de Richelieu, la CC. Chinon, Vienne et Loire, la CC. du Bouchardais et la CC. Sainte-Maure-de-Touraine. Les têtes de bassin du Négron, du Mâble et de la Veude sont situées dans le département de la Vienne mais la plus grande partie des cours d'eau se retrouve en Indre-et-Loire.

∎ Kilomètres

La Vienne Tourangelle est un territoire rural dont l'activité agricole est orientée principalement vers de la grande culture, céréales et protéagineux, polyculture et polyélevage en rive gauche de la Vienne et sur le bassin de la Manse. Tandis que sur la partie aval du bassin en rive droite de la Vienne, la viticulture est l'activité dominante notamment liée à la production du Chinon, vin d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).

CC du Val de l'Indre CC les Portes du Poitou

Occupation du sol



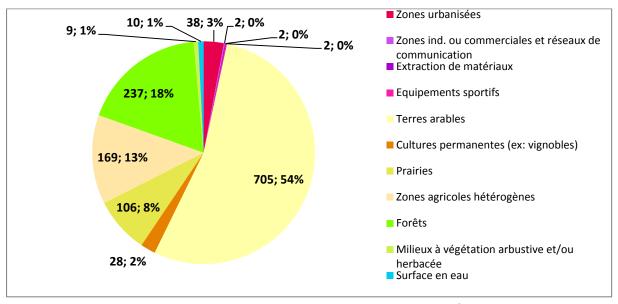


Figure n°3: Répartition des différents types d'occupation du sol (surface en km²; %)

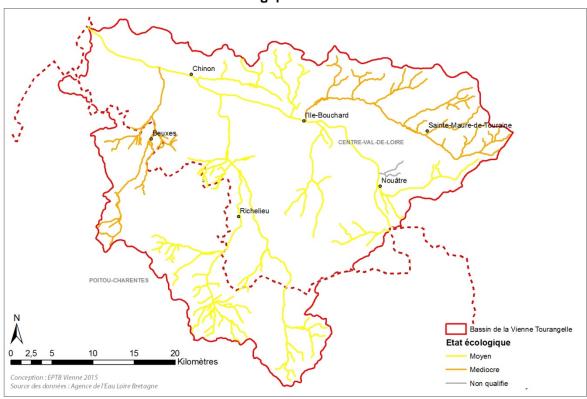
2.2. Etat des lieux

L'état des rivières et des nappes a fait l'objet d'une validation par le comité de bassin fin 2015 basé sur les données 2011 – 2013 (plus d'informations sur http://www.eau-loire-bretagne.fr/).

2.2.1. Les cours d'eau

D'après l'évaluation de l'état écologique (données 2011 – 2013), aucun cours d'eau n'est en bon état sur le bassin de la Vienne Tourangelle or l'objectif de bon état est fixé à 77% en 2021 à l'échelle du bassin de la Vienne d'après le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021. Plusieurs pressions s'exercent sur les cours d'eau qui limitent l'atteinte du bon état. Les altérations proviennent en premier lieux des dégradations liées à la morphologie des cours d'eau et à la continuité. Des dysfonctionnements hydrologiques sont également observés. Des concentrations significatives en nitrates, macropolluants et produits phytosanitaires sont susceptibles de dégrader la qualité des cours d'eau.

Etat écologique des cours d'eau



Cours d'eau	Etat écologique	Délai d'atteinte	Pressions – Risque de non atteinte
(Code masse d'eau)	(2011 – 2013)	du bon état	du bon état
		(SDAGE 2016 – 2021)	(Etat des lieux Loire-Bretagne 2013)
La Vienne	Moyen	2021	Respect
(FRGR0361)			
Le Saint-Mexme	Moyen	2027	Produits phytosanitaires,
(FRGR2114)			morphologie, continuité, hydrologie
Le Ruau (Panzoult)	Moyen	2021	Respect (mais pressions morphologie
(FRGR2107)			et continuité identifiées)
La Manse	Médiocre	2021	Morphologie, continuité, hydrologie
(FRGR0432)			
Les Gaudeberts	Non qualifié	-	Non qualifié
(annexe FRGR0361)			
Le Réveillon	Moyen	2027	Macropolluants, produits
(FRGR2073)			phytosanitaires, morphologie,
			continuité, hydrologie
La Veude de Ponçay	Moyen	2021	Produits phytosanitaires,
(FRGR2062)			morphologie, continuité, hydrologie
La Bourouse	Moyen	2027	Produits phytosanitaires,
(FRGR2099)			morphologie, continuité, hydrologie
La Veude	Moyen	2027	Produits phytosanitaires,
(FRGR0433)			morphologie, continuité, hydrologie
Le Mâble	Moyen	2027	Nitrates, produits phytosanitaires,
(FRGR0434)			morphologie, continuité, hydrologie
Le Négron	Médiocre	2027	Macropolluants, nitrates, produits
(FRGR0435)			phytosanitaires, morphologie,
			continuité, hydrologie

Figure n°4 : Etat écologique des cours d'eau du bassin de la Vienne Tourangelle

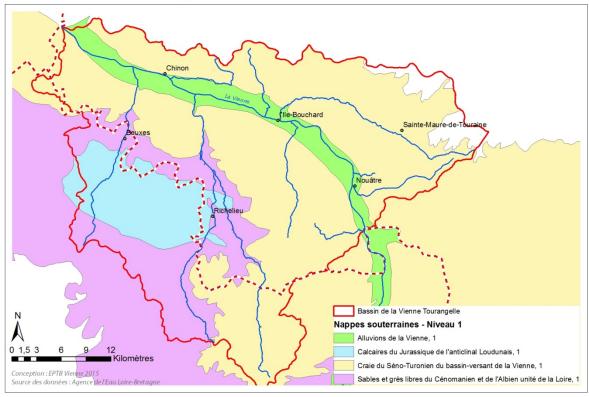
2.2.2. Les nappes souterraines

Les nappes souterraines se superposent en fonction des différents horizons géologiques rencontrées. Elles sont captives lorsqu'elles sont recouvertes par un horizon imperméable qui leur procure une protection naturelle vis-à-vis des pollutions de surface. Par opposition, les nappes libres sont plus vulnérables. Parmi celles-ci, la craie du séno-turonien et les calcaires du jurassique de l'anticlinal du Loudunais présentent un état chimique médiocre.

L'état quantitatif des sables du Cénomanien (captifs et libres) est qualifié de médiocre. Cette nappe est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par arrêté préfectoral du 11 septembre 2003. Une ZRE se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins.

Plusieurs pressions s'exercent sur les nappes souterraines qui limitent l'atteinte du bon état. Les nappes des calcaires du jurassique de l'anticlinal du Loudunais et de la craie du séno-turonien sont soumises à des pollutions diffuses (nitrates et produits phytosanitaires). Tandis que la nappe des sables et grès libres du Cénomanien subit des pressions quantitatives.

Nappes souterraines affleurantes (niveau 1)



Eau souterraine	Etat chimique	Etat quantitatif	Délai d'atteinte du bon état chimique	Délai d'atteinte du bon état quantitatif	Pressions – Risque de non atteinte du bon état
Calcaires à silex captifs du Dogger du Haut-Poitou	Bon	Bon	2015	2015	Respect
Calcaires du Jurassique supérieur captif du Haut- Poitou	Bon	Bon	2015	2015	Respect
Calcaire jurassique de l'anticlinal Loudunais	Médiocre	Bon	2027	2015	Risque nitrates
Craie du Séno-Turonien du BV de la Vienne	Médiocre	Bon	2027	2015	Risque nitrates, produits phytosanitaires
Alluvions Vienne	Bon	Bon	2015	2015	Respect
Sables et grès libres du Cénomanien unité de la Loire	Bon	Médiocre	2015	2021	Risque quantitatif
Sables et grès captifs du Cénomanien unité de la Loire	Bon	Médiocre	2015	2015	Respect

Figure n°5: Etat chimique et quantitatif des eaux souterraines du bassin de la Vienne Tourangelle

3. QUALITE

3.1. Retour sur les entretiens

Au cours des entretiens, plus de la moitié des structures rencontrées (56%) ont mentionné des concentrations importantes en nitrates et produits phytosanitaires dans les cours d'eau ou les nappes phréatiques.

Les cours d'eau situés en rive gauche de la Vienne semblent souffrir plus particulièrement de ce problème à l'image du Négron. Toutefois, la Manse, affluent de la Vienne en rive droite, présente aussi des teneurs en produits phytosanitaires qui ont justifié la mise en place d'un contrat territorial pour réduire les pollutions diffuses.

Les ressources en eaux souterraines utilisées pour l'approvisionnement en eau potable sont également impactées. Plusieurs captages sont classés prioritaires et doivent faire l'objet d'un programme d'actions. Parmi ces captages, ceux alimentant le secteur de Chinon sont souvent cités en exemple. La problématique des pollutions diffuses vis-à-vis de l'alimentation en eau potable constitue un sujet de préoccupation majeur.

L'agriculture est identifiée comme la principale activité à l'origine des pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires mais l'utilisation des produits phytosanitaires par les particuliers est signalée à plusieurs reprises. Cette utilisation est liée à un manque de prise de conscience vis-à-vis des risques encourus pour l'environnement et la santé humaine. Le CPIE Touraine-Val de Loire organise 2 à 3 sorties terrain par an sur le désherbage communal notamment avec la CC. Chinon, Vienne et Loire.

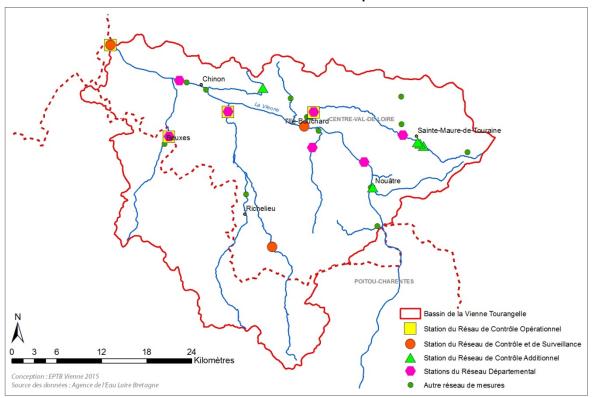
3.2. Eléments de diagnostic

3.2.1. Les cours d'eau

29 stations de mesures sont réparties sur les cours d'eau du bassin de la Vienne Tourangelle et permettent d'améliorer les connaissances. Toutefois, seulement 11 stations appartenant aux réseaux gérés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (RCO, RCS) et le département d'Indre-et-Loire (RD) assurent un suivi régulier.

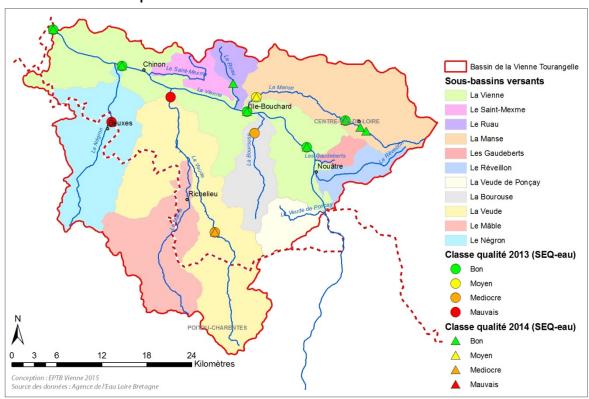
En conséquence, le Saint-Mexme, le Ruau de Panzoult, les Gaudeberts, le Réveillon, la Veude de Ponçay et le Mâble ne bénéficient pas d'un suivi régulier. Par ailleurs, le département de la Vienne n'a pas de station de mesures dans le cadre de son réseau départemental sur la partie du bassin qui le concerne, à savoir l'amont du Négron, du Mâble et de la Veude.

Localisation des stations de mesures de la qualité des cours d'eau



Entre 2000 et 2014, 16 stations ont mesuré des concentrations en nitrates. Les résultats confortent la perception des acteurs du territoire, à savoir un problème de qualité d'eau plus marqué sur les affluents situés en rive gauche de la Vienne. Le Négron à la station de Marçay présente des valeurs moyennes largement supérieures au seuil de bon état fixé à 50 mg/l. Les teneurs moyennes en nitrates sur la Veude et la Bourouse approchent le seuil de 50mg/l ces dernières années. Les phénomènes de dilution liées à de fortes pluies ne semblent pas diminuer les concentrations en nitrates (ex: année 2013).

Classe de qualité des cours d'eau en 2013 et 2014 - Paramètre "Nitrates"



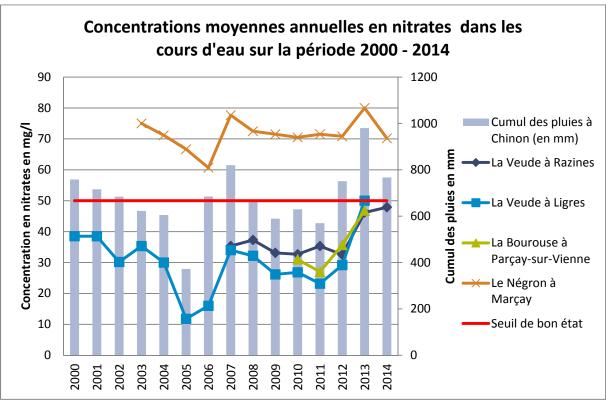


Figure $n^{\circ}6$: Evolution des concentrations moyennes annuelles en nitrates dans les cours d'eau sur la période 2000 – 2014 (en mg/l)

Entre 2000 et 2014, les mesures réalisées sur les produits phytosanitaires sont suivies par l'AELB (stations RCO et RCS). Parmi les molécules les plus quantifiées sur la Vienne aval, entre 2007 et 2014, peuvent être citées le glyphosate et son métabolite l'AMPA, les métabolites de l'atrazine, à

savoir l'atrazine déséthyl et le déisopropyl-déséthyl-atra ainsi que le diuron. Toutes ces molécules sont des herbicides, le diuron et le glyphosate sont des désherbants non spécifiques pouvant avoir un usage agricole et non agricole.

Le glyphosate et l'AMPA sont retrouvées dans des proportions importantes sur les stations de mesures sauf dans la Vienne à l'Ile-Bouchard et la Veude à Razines.

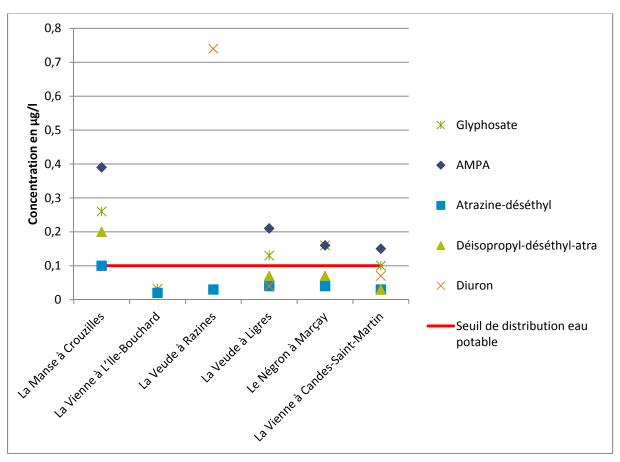


Figure n° 7: Concentrations moyennes en produits phytosanitaires dans les cours d'eau sur la période 2007 - 2014 (en $\mu g/l$)

Par ailleurs, dans le cadre du volet « pollution diffuse » du contrat territorial de la Manse, 190 molécules ont été recherchées entre 2010 et 2014 par des mesures régulières en aval de Saint-Epain. En moyenne 33 molécules sont détectées dans les eaux de la Manse et notamment des désherbants agricoles (ex: chlortoluron, s métolachlore, isoproturon) et anti-limaces (ex: métaldéhyde). Un bilan complet sur ce volet sera réalisé en 2016.

3.2.2. Les nappes souterraines

7 captages sur le bassin de la Vienne Tourangelle sont prioritaires notamment au regard des concentrations importantes en nitrates. Ces captages sont situés sur les communes de Chinon, Seuilly, la Roche-Clermault, Noyant-de-Touraine et Braslou. Les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) où doivent être menées des actions pour limiter les pollutions diffuses ont toutes été délimitées sauf pour Braslou dont la démarche s'est engagée récemment.

L'analyse des concentrations moyennes annuelles montrent que tous les captages sauf celui de Chinon – Saint-Mexme ont dépassé au moins une fois le seuil de distribution de 50 mg/l. Des valeurs importantes sont relevées pour les captages de Braslou – Bourg (91 mg/l en 2002), Seuilly – Source Morin (67,2 mg/l en 2001), la Roche-Clermault – Prés Moreaux (62 mg/l en 2007) et Noyant-de-Touraine – Source de Patureaux (67,86 mg/l en 2013). Tous les captages présentent une tendance à la hausse.

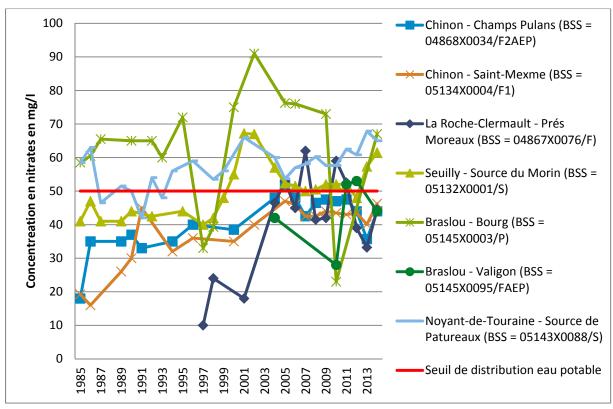


Figure n°8: Evolution des concentrations moyennes annuelles en nitrates dans les captages prioritaires sur la période 1985 - 2014 (en mg/l)

3.3. Atouts et faiblesses

	ATOUTS	FAIBLESSES
Croisement entre la perception des acteurs et les éléments de diagnostic	Large convergence des points de vue entre les acteurs du territoire sur la qualité dégradée des cours d'eau et des nappes souterraines. Dispositif de suivi de la qualité existant. Démarches en cours pour la protection de la ressource en eau (zone vulnérable, AAC). Un exemple de contrat territorial avec un volet « pollution diffuse » sur la Manse. Le CPIE Touraine-Val de Loire organise des sorties en lien avec la thématique « pollution diffuse » et aborde la question du désherbage communal.	Niveau élevé de pollutions diffuses dans les cours d'eau. Problème de qualité d'eau potable notamment en raison des concentrations élevées en nitrates dépassant le seuil de potabilité. Suivis irréguliers de la qualité des cours d'eau notamment pour les produits phytosanitaires. Manque de connaissance en amont des cours d'eau. Pas de contrats territoriaux intégrant un volet « pollution diffuse » sur les affluents situés en rive gauche de la Vienne fortement exposés à des problèmes de qualité.
Perception stricte des acteurs		Sensibilisation insuffisante des particuliers vis-à-vis des problématiques de qualité d'eau, de l'utilisation des produits phytosanitaires et des conséquences pour la santé et l'environnement.

3.4. Les enjeux et objectifs

- Maitriser les pollutions diffuses pour sécuriser l'alimentation en eau potable et améliorer la qualité des cours d'eau et des nappes souterraines.
- Renforcer la connaissance pour mieux comprendre, faire connaitre et agir en conséquence.
- Améliorer la prise de conscience des particuliers sur la qualité de l'eau et les conséquences, partager l'information.

4.1. Retour sur les entretiens

Les acteurs rencontrés observent des étiages sévères (=basses eaux) principalement sur les affluents en rive gauche de la Vienne. Ces étiages peuvent entrainer des phénomènes d'assecs (= zones sans eau dans la rivière). Ils se produisent en période estivale lors de fortes chaleurs et sont accentués par des prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Les prélèvements d'eau pour l'irrigation sont importants sur le Négron et, d'une manière générale, sur les affluents en rive gauche de la Vienne. La disparition des zones humides en bord de cours d'eau liée au drainage des terres est aussi évoquée comme une cause du manque d'eau dans les rivières.

A l'inverse, plusieurs communes sont préoccupées par des inondations liées à des phénomènes de ruissellements qui viennent gonfler les rivières lors de violents orages. A titre d'exemple, ces inondations ont touché les communes de Beuxes, Richelieu ou Champigny-sur-Veude en juin 2013.

La gestion des ruissellements et des débordements de fossés est actuellement une action menée par le syndicat de la Manse. L'objectif est de « filtrer/freiner » les eaux de ruissellements en restaurant le rôle « d'éponge » que jouent les zones humides. Par ailleurs, les faibles débits dans la Manse, occasionnant des étiages sévères, pourraient être liés à la présence de plans d'eau.

4.2. Éléments de diagnostic

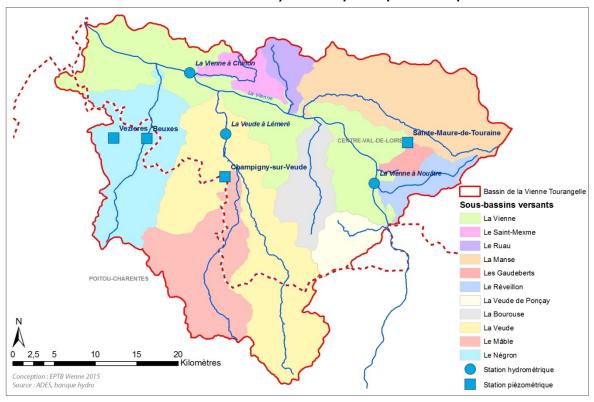
4.2.1. Suivi des débits et niveaux des nappes

Plusieurs stations mesurent, en continu, le débit des rivières (= hydrométrie) et le niveau des nappes (= piézométrie) :

Mesure	Commune	Cours d'eau ou nappe mesurée	Période mesurée
Hydrométrie	Nouâtre	Vienne	1967 - 2015
	Chinon	Vienne	2005 - 2015
	Lémeré	Veude	1997 - 2015
Piézométrie	Vézières	Calcaire du jurassique de l'anticlinal	1993 - 2000
		du Loudunais	
	Beuxes	Sables et grès libres du Cénomanien	1993 - 2015
	Champigny-sur-	Calcaire du jurassique de l'anticlinal	1993 - 2015
	Veude	du Loudunais	
	Sainte-Maure-	Craie du Séno-Turonien	1978 - 2003
	de-Touraine		

Figure n°9 : Stations hydrométriques et piézométriques sur le bassin de la Vienne Tourangelle

Localisation des stations hydrométriques et piézométriques



La gestion quantitative en période de sécheresse s'appuie exclusivement sur des stations hydrométriques.

Bassin	Station de suivi	Mode de suivi	Fréquence de dépassement des seuils de sécheresse
Manse, l'Arche	Crouzilles	Jaugeage ponctuel DDT	Pas d'information
Veude, Veude de Ponçay	Lémeré sur la	Suivi en continu	Alerte dépassée dans 75% des
et Négron	Veude		cas
			Crise dépassée dans 30% des
			cas
Bourouse	Theneuil	Jaugeage ponctuel DDT	Pas d'information
Gaudeberts	Nouâtre	Estimation débit	Pas d'information
		ONEMA	
Ruau de Panzoult	Panzoult	Estimation débit	Pas d'information
		ONEMA	
Parçay	Parçay-sur-Vienne	Estimation débit	Pas d'information
		ONEMA	
Saint-Mexme	Pas de station	Pas de suivi	Sans objet
Réveillon	Draché	Observations écoulements ONEMA mais pas de seuils	
		définis dans l'arrêté cadre	
Mable	Braye-sous-Faye	Observations écoulements ONEMA mais pas de seuils	
	Nueil-sous-Faye	définis dans l'arrêté cadre	
	Orches		

Figure n° 10: Station de suivi des débits et fréquence de dépassement des seuils de sécheresse

La règlementation des usages s'applique différemment entre département. En Indre-et-Loire, seuls les prélèvements en cours d'eau ou nappe d'accompagnement sont réglementés. Dans le département de la Vienne, les mesures de restriction d'eau s'appliquent sur les prélèvements en rivière et en nappe.

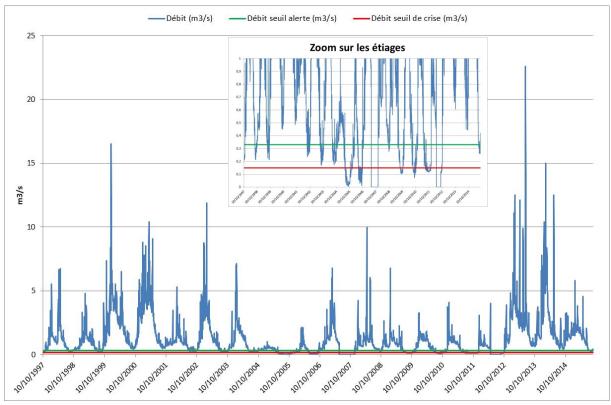


Figure n°11: Evolution du débit journalier moyen de la Veude à la station de Lémeré

L'observation des débits de la Veude à Lémeré montre des variations importantes entre des écoulements très faibles (0,00567 m3/s le 05 septembre 2005) et des débits de crue (22,6 m3/ le 20 juin 2013 – retour 20 ans). Le débit moyen interannuel de la Veude est d'environ 1,29 m3/s.

4.2.2. Les prélèvements d'eau

Les prélèvements d'eau en moyenne sur la période 2008 – 2013, tout usage confondu, représentent environ 8 065 000 m3. Les consommations d'eau potable sont stables tandis que l'irrigation fluctue fortement en fonction des aléas climatiques. Les étiages sévères coïncident avec des périodes de forts prélèvements agricoles (2009, 2010, 2011). Les prélèvements agricoles se concentrent en moyenne sur 5 mois de l'année entre mai et septembre lorsque les débits sont faibles.

Usage	Volume moyen prélevé 2008 – 2013 (m3)	%	Volume moyen prélevé étiage 2008 – 2013 (m3)	%
Domestique	4 100 000	51	1 700 000	30
Agricole	3 850 000	48	3 850 000	69
Industrie	115 000	1	50 000	1
TOTAL	8 065 000	100	5 600 000	100

Figure n°12: Répartition des prélèvements d'eau par usage sur la période 2008 - 2013

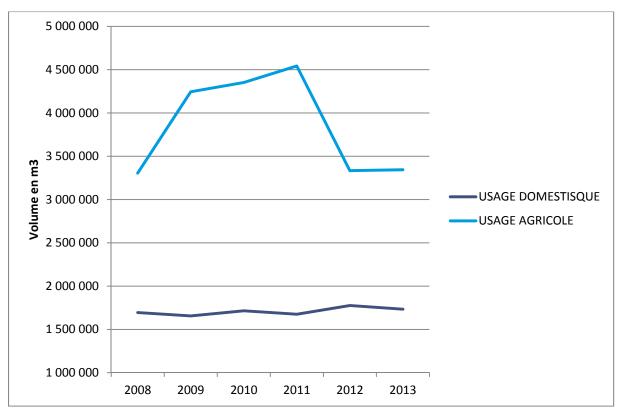


Figure n°13: Evolution des prélèvements d'eau à l'étiage (= 5 mois) par usage sur la période 2008 – 2013

Au total 210 captages, tout usages confondu, sont répartis sur le bassin de la Vienne Tourangelle dont la plupart sont des prélèvements agricoles (163). 95% des captages d'eau potable prélèvent en nappe profonde mais plusieurs ressources en eau sont utilisées pour l'agriculture. 90% des prélèvements agricoles en cours d'eau se font dans la Vienne, la Manse et la Veude.

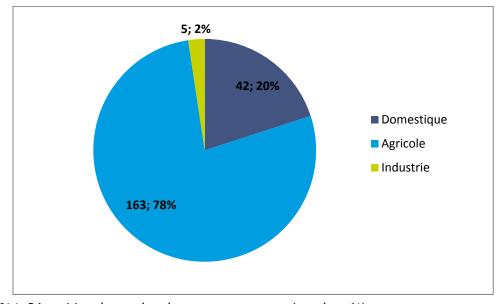


Figure n°14: Répartition du nombre de captage par usage (nombre; %)

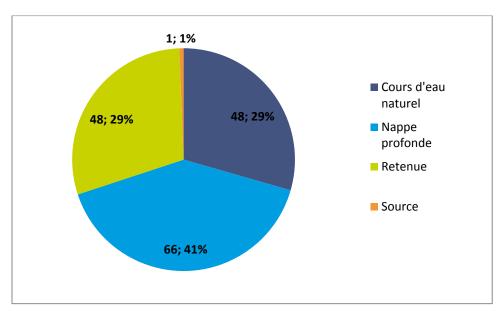


Figure n° 15: Répartition du nombre de captages agricoles par type de ressource captée (nombre ; %)

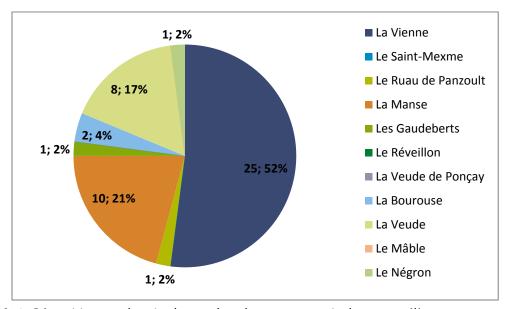
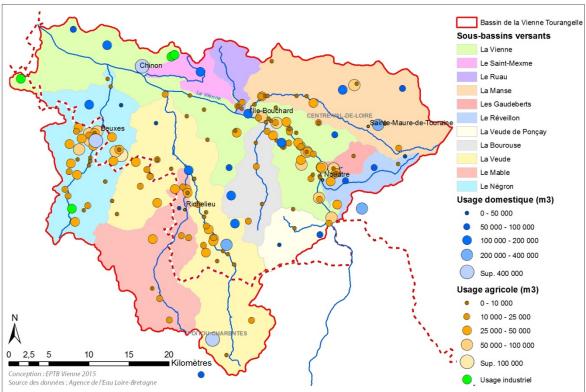


Figure n°16: Répartition par bassin du nombre de captage agricole avec prélèvement en cours d'eau (nombre;%)





55% des captages agricoles sont situés sur les bassins des affluents en rive gauche de la Vienne et 17% sur les bassins des affluents en rive droite de la Vienne. Les volumes agricoles prélevés en 2013 se répartissent dans les mêmes proportions entre la rive gauche et la rive droite de la Vienne. En conclusion, la pression des prélèvements sur l'hydrologie des cours d'eau s'exerce en priorité sur les bassins en rive gauche de la Vienne (notamment Négron et Veude) et confirment ainsi les propos recueillis auprès des acteurs. En 2013, environ 7 550 000 m3 ont été prélevés pour l'irrigation.

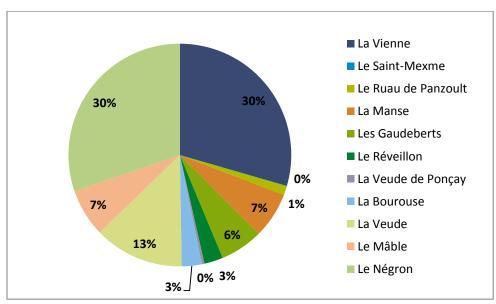


Figure n°17: Répartition des volumes agricoles prélevés en 2013

4.2.3. Les inondations et ruissellements

D'après les informations issues du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du Val de Vienne, les crues historiques supérieures à la crue décennale (1 risque sur 10 de se produire tous les ans), soit 5,63 m à l'échelle du pont de Chinon, sont les suivantes :

Crues historiques	Hauteur d'eau en mètres
29 décembre 1999	5,80
7 janvier 1994	5,83
8 mai 1985	5,76
19 décembre 1982	5,85
8 janvier1982	5,74
14 janvier 1962	5,93
19 décembre 1952	5,80
5 janvier 1936	5,68
11 juillet 1927	5,87
4 mars 1923	6,16
1 avril 1919	5,80
25 mars 1912	5,76
18 février 1904	5,74
1 octobre 1856	5,70
Mai-juin 1856	5,80
1844	5,97
1840	6,03
Juillet 1792	6,45
1740	6,94

Figure n°18 : Crues historiques de la Vienne au pont de Chinon

Le niveau de vigilance orange est atteint pour ces hauteurs d'eau. Ces crues peuvent avoir un impact significatif sur la sécurité des biens et les personnes.

Depuis la mise en place du système d'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles en juillet 82, 33 arrêtés relatifs aux inondations, coulées de boue et mouvements de terrain ont été pris sur les communes du bassin de la Vienne Tourangelle. Les évènements marquants sont les suivants :

Evènements arrêté CatNat	Période	Nbre de communes
		concernées
Inondations et coulées de	Du 8 décembre 1982 au 31	38 communes
boue	décembre 1982	
Inondations, coulées de boue	Du 25 décembre 1999 au 29	86 communes
et mouvements de terrain	décembre 1999	
Inondations, coulées de boue	Du 27 février 2010 au 01er mars	26 communes
et mouvements de terrain	2010	
Inondations et coulées de	Du 17 juin 2013 au 19 juin 2013	31 communes
boue		

Figure n°19: Principaux évènements avec prise d'un arrêté CatNat

Le risque d'inondation existe sur le bassin et il est traduit au travers du PPRI du Val de Vienne. Plus récemment, les communes ont fait face à des problèmes de ruissellements importants liés aux orages estivaux comme en juin 2013 (Beuxes, Champigny-sur-Veude, Richelieu, etc.).

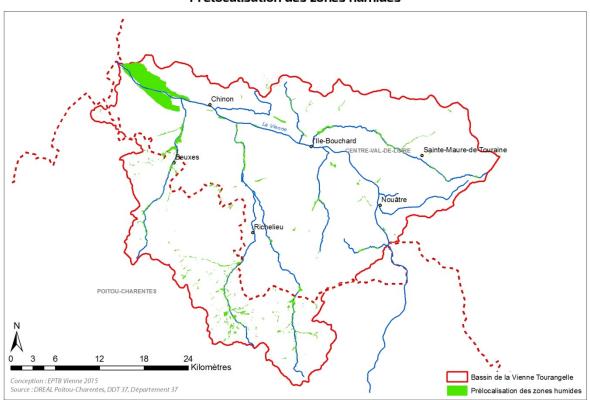
4.2.4. Les zones humides

Les départements d'Indre-et-Loire et de la Vienne sont chacun doté d'une prélocalisation des zones humides. La surface totale inventoriée est d'environ 37,5 km² soit 2,9% du bassin versant. Le plus vaste ensemble répertorié correspond aux basses vallées de la Vienne dont le bocage du Véron. Toutefois, l'échelle de précision n'est pas homogène entre les deux départements. Ces prélocalisations sont préalables à des inventaires de terrain.

	Indre-et-Loire	Vienne
Méthode	Prélocalisation (bibliographie,	Prélocalisation (bibliographie,
	photo-interprétation, terrain)	photo-interprétation,
		échantillonnage terrain)
Echelle de saisie	Non renseigné	1/5 000ème
Echelle d'exploitation	1/25 000ème	1/10 000ème
Entités recensées	≥ 1 ha (= 10 000 m²)	≥ 0,1 ha (=1 000 m²)
Surface inventoriée	27,6 km²	9,9 km²
Caractérisation	Oui	Non
Producteur	DDAF 37 et Conseil Général 37	DREAL Poitou-Charentes
Année	2005	2015

Figure n°20 : Critères de prélocalisation des zones humides entre les départements d'Indre-et-Loire et de la Vienne

Prélocalisation des zones humides



4.3. Atouts et faiblesses

	ATOUTS	FAIBLESSES
Croisement entre la perception des acteurs et les éléments de diagnostic	Large convergence des points de vue entre les acteurs du territoire sur les problèmes d'étiages sévères principalement situés sur les affluents de la Vienne situés en rive gauche.	Manque de connaissance du fonctionnement hydrologique des rivières (pas de mesures sur le Saint-Mexme, Réveillon et Mâble) et des relations nappe – rivière.
	Une démarche expérimentale en cours sur un sous-bassin de la Manse pour « filtrer/freiner les eaux de ruissellements » en restaurant la fonctionnalité des zones humides.	Dépassements réguliers des seuils de sécheresse sur le Négron, la Veude, la Veude de Ponçay. La Bourouse et la Manse sont aussi sensibles aux étiages sévères (restriction d'eau à l'été 2015).
s acteurs et les él	Identification des problématiques d'inondations liées à des épisodes orageux et des ruissellements qui viennent gonfler les rivières.	Prélèvements d'eau importants dans le milieu naturel concentrés essentiellement sur les bassins du Négron, de la Veude et de la Vienne.
ception de		Manque de connaissance de l'impact des prélèvements sur la ressource.
t entre la perc		Pas de démarche généralisée de gestion de la ressource en eau pour prévenir les étiages sévères.
Croisemen		Des phénomènes d'inondations par ruissellement identifiés et localisés mais qui restent à traiter.
		Connaissances incomplètes sur les zones humides (fonctionnalité dans le département de la Vienne et précision en Indre-et-Loire).
Perception stricte des acteurs		Disparition des zones humides et de leurs fonctionnalités notamment vis-à-vis du rôle qu'elles jouent pour la régulation des crues et le soutien des débits d'étiage.

4.4. Les enjeux et objectifs

- Organiser une gestion quantitative équilibrée entre prélèvement et disponibilité de la ressource en eau.
- Mieux comprendre le fonctionnement des nappes et rivières et agir sur les causes d'étiages sévères.
- Améliorer la connaissance des zones humides et restaurer leur fonctionnalité.
- Maitriser les inondations et régler les désordres hydrauliques qui concourent à la formation des inondations.

5.1. Retour sur les entretiens

La Vienne est souvent qualifiée « d'espace sauvage ». Très appréciée pour ses activités récréatives (baignade, pêche et sports nautiques), elle présente un atout incontestable pour l'attractivité touristique du territoire. La confluence Vienne-Loire est d'ailleurs inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2000. La Vienne et ses milieux associés comme le bocage du Véron renferment une richesse naturelle exceptionnelle. La Vienne constitue la porte d'entrée pour les grands migrateurs comme le saumon qui remonte vers l'amont depuis l'arasement du barrage de Maisons-Rouges en 1998. Les eaux de la Vienne abritent une faune piscicole très variée comme en témoigne les services de l'ONEMA. Enfin, les dernières populations mondiales de Grandes Mulettes (= grande espèce de moule pouvant atteindre 20 cm) sont présentes dans les eaux de la Vienne. Le Centre Universitaire de Chinon (CETU Elmis Ingénieries) rattachée à l'Université de Tours porte actuellement un programme européen « LIFE » pour la sauvegarde des populations de Grandes Mulettes.

Toutefois, quelques points noirs sont relevés par les acteurs du territoire :

- Le développement récurrent des jussies, plantes aquatiques et qualifiées d'espèces exotiques envahissantes, est largement relevé au cours des entretiens. Des opérations d'arrachage ont été menées par la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques d'Indre-et-Loire pendant l'été 2015. Le Xénope du Cap, également espèce exotique envahissante, est observée aux portes du bassin de la Vienne.
- Le domaine public fluvial moins entretenu que par le passé.
- Les mouvements sédimentaires de la Vienne peuvent créer des problèmes d'ensablement pour la pratique du canoë/kayak comme à Pouzay ou d'érosion comme à l'Île-Bouchard.

La Vienne semble être un espace relativement préservée ce qui n'est pas le cas de ses affluents pour une majorité des personnes rencontrées. En effet, le premier facteur de dégradation des milieux est lié aux opérations historiques de curage et de recalibrage hydraulique pratiquées sur la totalité des cours d'eau. Les obstacles à l'écoulement (ex: seuil) participent à l'artificialisation des cours d'eau et à leur dysfonctionnement. Ces obstacles constituent également une entrave à la circulation piscicole, limitant ainsi l'accès des géniteurs aux zones de reproduction. Certains cours d'eau présentent toutefois un potentiel écologique intéressant. La Veude est par exemple isolée de la Vienne en raison d'un ouvrage infranchissable directement situé à l'aval. D'autre part, l'absence de végétation en bord de cours d'eau (= ripisylve) et le développement d'une populiculture intensive sont également évoqués comme des facteurs d'altération de la qualité des milieux.

Enfin, il est souligné qu'un travail pédagogique d'explication, d'information doit être mené pour une meilleure appropriation des problématiques. Le CPIE Touraine-Val de Loire organise 3 à 4 sorties terrain par an pour découvrir les cours d'eau et comprendre leur fonctionnement.

5.2. Éléments de diagnostic

5.2.1. Milieux remarquables

Parmi les milieux remarquables présents sur le bassin de la Vienne Tourangelle, ceux liés aux milieux aquatiques sont les suivants :

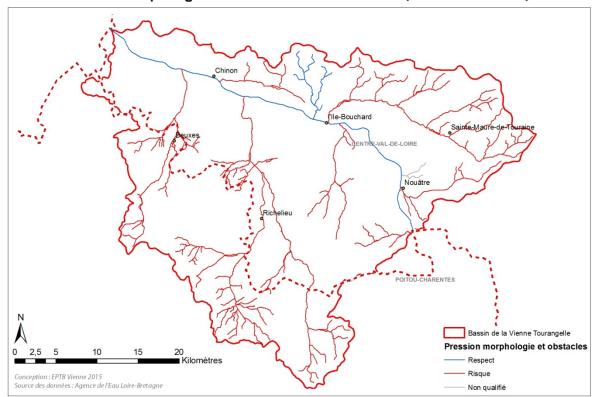
- Natura 2000 Basses vallées de la Vienne et de l'Indre
- La Réserve Naturelle Régionale (RNR) et l'Espace Naturel Sensible (ENS) du marais de Taligny sur la vallée du Négron

Le Parc Naturel Régional (PNR) Loire-Anjou-Touraine joue un rôle central pour la mise en valeur de ces milieux remarquables. Le PNR assure l'animation du site Natura 2000 pour la période 2010 – 2016, en co-animation avec le CPIE Touraine-Val de Loire et la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire. Le PNR est également engagé au côté de la CC. Chinon, Vienne et Loire pour la mise en œuvre du plan de gestion écologique du marais de Taligny.

Milieux remarquables Crimon File-Bouchard Sainte-Maure de-Teuraige CENTREVAL DE-LORE Recentated Sand-Merin Maria de Talipy (Chane Epace Naturel Regional Loire-Anjou-Touraine) Recentated Regional Loire-Anjou-Touraine Recentated Regional Epace Naturel Regional Loire-Anjou-Touraine Naturel Regional Loire-Anjou-Touraine Recentated Regional Epace Naturel Regional Loire-Anjou-Touraine Naturel Regional Loire-Anjou-Touraine Naturel Regional Loire-Anjou-Touraine Naturel Regional Loire-Anjou-Touraine Naturel Regional Epace Naturel Regional Loire-Anjou-Touraine Naturel Supplied Recentated Regional Loire-Anjou-Touraine Naturel Recentated Regional Loire-Anjou-Touraine Naturel Supplied Recentated Regional Loire-Anjou-Touraine Naturel Regional Loire-Anjou-Touraine Natur

D'après l'état des lieux 2013 réalisé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les pressions exercées sur la morphologie des cours d'eau sont principalement liées à la rectification des linéaires dont les travaux visent à rendre rectiligne les cours d'eau. La dégradation de la morphologie des cours d'eau est aujourd'hui la première cause empêchant l'atteinte du bon état écologique.

5.2.2. Les perturbations



Pression morphologie et obstacles sur les cours d'eau (état des lieux 2013)

Le Ruau de Panzoult subit également des pressions sur l'hydromoprphologie et la continuité, un avenant au contrat territorial de la Manse a d'ailleurs été signé pour travailler à la résolution de ces problèmes.

L'absence de végétation et le recalibrage des cours d'eau (augmentation mécanique de la largeur) accompagnent généralement les linéaires rectifiés à l'image du Mâble et de la Bourouse.







La Bourouse à Theneuil (37)

Les ouvrages transversaux sont recensés dans le Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement (ROE) géré par l'ONEMA. Cette base de données n'est pas exhaustive, elle est amenée à évoluer en fonction des connaissances disponibles et intègrera, à terme, des informations sur la continuité écologique. La version actuelle permet de visualiser la densité d'obstacles sur la Manse et le Ruau de Panzoult. Plusieurs actions de rétablissement de la continuité sur ces deux cours d'eau sont engagées par le syndicat de la Manse dans le cadre des contrats territoriaux. La version du ROE disponible n'est pas à jour des obstacles présents sur le Négron.

L'arrêté du préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne en date du 10 juillet 2012 fixe la liste des cours d'eau pour lesquels :

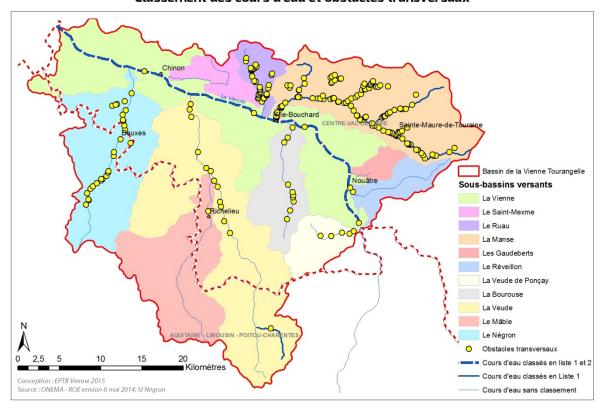
- aucune autorisation, ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique : Liste 1
- tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé pour assurer le transport sédimentaire et la circulation des poissons migrateurs dans un délai de 5 ans à compter de la date d'approbation de l'arrêté: Liste 2

Cours d'eau	Classement	Justification
La Vienne	Liste 1 et 2	Réservoir biologique et axe à
		grands migrateurs
La Manse	Liste 1	Réservoir biologique
La Manse de Souvres (bassin	Liste 1	Réservoir biologique
de la Manse – 37)		
Le ruisseau de la Quelle (bassin	Liste 1	Réservoir biologique
de la Manse – 37)		
La Font Benête (bassin de la	Liste 1	Réservoir biologique
Veude – 86)		

Figure n°21: Classements des cours d'eau et justifications

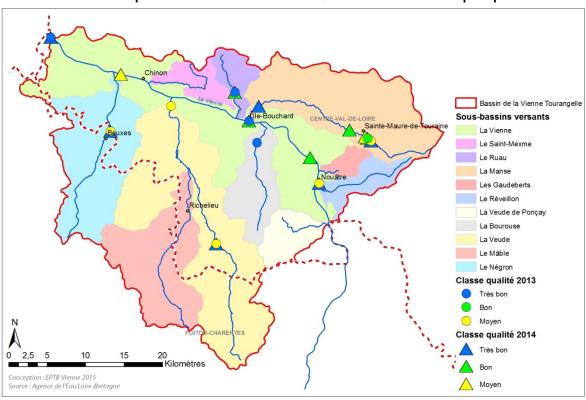
Depuis l'arasement du barrage de Maisons-Rouges en 1998, la circulation piscicole et le transit sédimentaire s'effectuent librement sur la Vienne. Une révision des classements de cours d'eau pourra être engagée en 2017.

Classement des cours d'eau et obstacles transversaux

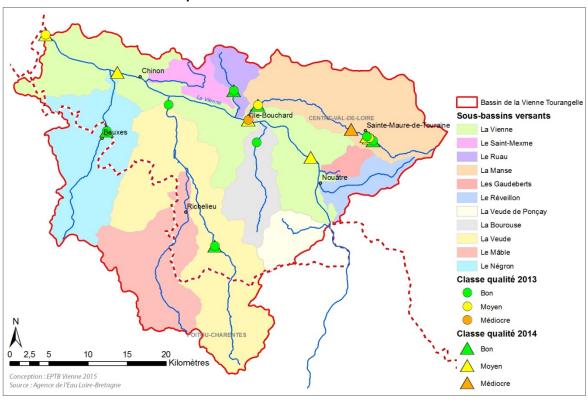


Plusieurs indices biologiques sont mesurés dans les cours d'eau pour qualifier leur état. Ces mesures sont réalisées sur le bassin de la Vienne Tourangelle depuis 2006. En fonction de l'indice biologique mesuré les résultats diffèrent.

Classe de qualité des cours d'eau en 2013/2014 - Inverterbrés aquatiques



Classe de qualité des cours d'eau 2013/2014 - Diatomées



5.3. Atouts et faiblesses

	ATOUTS	FAIBLESSES
Croisement entre la perception des acteurs et les éléments de diagnostic	Des milieux remarquables présents sur le territoire avec des espèces emblématiques qui participent à la richesse du patrimoine naturel. La Vienne un milieu préservé inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO qui valorise l'attractivité touristique du territoire. Ce territoire contient également la RNR du marais de Taligny et une zone N2000 dédiée aux basses vallées de la Vienne et de l'Indre Présence du PNR Loire-Anjou-Touraine, acteur indispensable pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel. La Vienne Tourangelle porte d'entrée des poissons migrateurs vers les zones de reproduction amont. Pôle d'excellence de l'eau basé à Chinon (antenne universitaire et CETU Elmis Ingénierie) et travaux de recherche sur la préservation des populations de Grandes Mulettes. Le CPIE Touraine-Val de Loire organise des sorties terrain sur le fonctionnement des cours d'eau.	La qualité morphologique dégradée de la plupart des cours d'eau en raison des opérations historiques de rectification et de recalibrage contribuent à l'artificialisation des cours d'eau. Les nombreux obstacles à l'écoulement répertoriés renforcent l'artificialisation des rivières et posent des problèmes de circulation piscicole. Le développement des jussies dans la Vienne.
Perception stricte des acteurs		Le domaine public fluvial moins entretenu que par le passé. Les actions de sensibilisation vis-à-vis des problèmes liées aux dysfonctionnements physiques des cours d'eau sont insuffisantes.

5.4. Les enjeux et objectifs

- Restaurer et préserver les cours d'eau pour améliorer leur fonctionnement physique.
- Sensibiliser et communiquer autour des problématiques de dégradation de la qualité physique des cours d'eau.
- Promouvoir les cours d'eau et milieux aquatiques comme vecteurs d'attractivité du territoire.
- Organiser une gestion globale et coordonnée des espèces exotiques envahissantes.

6.1. Retour sur les entretiens

Les représentants des communautés de communes souhaitent avoir une meilleure visibilité de « qui fait quoi dans le domaine de l'eau sur le territoire ? » et s'interrogent sur la mise en œuvre de la nouvelle compétence obligatoire à l'horizon 2018 sur la « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ». Ces évolutions de compétences interviennent dans un contexte où le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a entrainé la fusion récente de certaines communautés de communes. C'est le cas de la CC. Chinon, Vienne et Loire depuis le 01er Janvier 2014, fruit de la fusion entre la CC. de Rivière, Chinon, Saint-Benoît la Forêt, la CC. de la Rive gauche de la Vienne et la CC. du Véron.

La CC. du Bouchardais et la CC. du Pays de Richelieu disposent déjà de la compétence « rivière » mais elle n'est pas exercée actuellement. Ces communautés de communes couvrent les bassins de la Veude, du Mâble et de la Bourouse où aucune action n'est entreprise à ce jour. Ces communautés de communes ont toutes les deux exprimées leur souhait de réactiver les démarches autour de la gestion des milieux aquatiques à condition de :

- disposer d'un accompagnement technique, administratif et financier important,
- d'engager un travail pédagogique auprès des élus et des particuliers pour susciter l'adhésion de tous.

La CC. du Pays du Loudunais ne dispose pas de la compétence « rivière » mais elle mène pourtant des actions de restauration des sources au titre de la gestion du patrimoine. Ce programme intitulé « l'Odyssée Blanche » a permis de restaurer une quinzaine de sources depuis 5 ans. Les réaménagements sont aujourd'hui acceptés de tous.

Parmi les structures qui exercent la compétence « rivière » figurent les syndicats intercommunaux du Négron et de la Manse. Le syndicat du Négron élabore actuellement un contrat territorial « Milieux aquatiques » mais ses moyens humains et financiers sont limités ce qui ne permet pas un fonctionnement optimal de la structure. Compte tenu de ces difficultés, le contrat territorial ne prévoit pas d'action concernant la gestion hydraulique du marais de Taligny. Le syndicat de la Manse met en œuvre un contrat territorial « Milieux Aquatiques » et « Pollutions diffuses » en lien avec la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire sur la Manse. Un avenant au contrat territorial a été établi pour la période 2015 – 2016 afin de réaliser des travaux de restauration sur le Ruau de Panzoult. Enfin, un diagnostic est engagé sur le Réveillon en 2016. Le syndicat de la Manse souhaiterait être accompagné sur une potentielle extension de ses compétences (gestion de ruissellements à l'échelle du bassin de la Manse et extension du périmètre syndical) notamment au regard des évolutions règlementaires.

Parmi les outils permettant une meilleure gestion intégrée de l'eau, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est peu ou pas connu des interlocuteurs. Un SAGE est un document de planification établi à l'échelle d'un bassin versant (ex : Vienne Tourangelle) qui fixe les objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Malgré l'intérêt que peut susciter cette démarche et les liens entre la gestion de l'eau et

l'aménagement du territoire, les intercommunalités sont préoccupées et mobilisées sur d'autres réflexions comme le SCOT porté par le syndicat mixte du Pays Chinonais.

L'EPTB Vienne porte le SAGE Vienne qui s'étend depuis les sources de la Vienne en Corrèze jusqu'à la confluence avec la Creuse. Par le passé, l'extension du SAGE Vienne sur la partie Vienne Tourangelle avait été demandé par le département d'Indre-et-Loire mais celle-ci n'avait pu être prise en compte.

6.2. Éléments de diagnostic

6.2.1. Les acteurs locaux

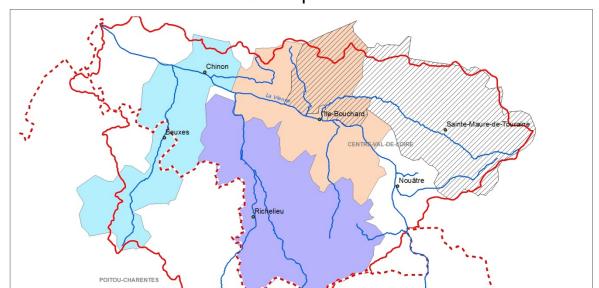
Les principaux acteurs locaux légitimes à engager des travaux pour la restauration des cours d'eau sur le bassin de la Vienne Tourangelle sont les structures à compétence « rivière ».

Structure	Compétence	
Syndicat intercommunal de	Obligatoire : Réalisation d'études à l'échelle du bassin versant et	
la Manse	réalisation de travaux d'aménagement, de restauration et	
	d'entretien de la Manse et de ses affluents.	
	Optionnelle : Réalisation de travaux, d'aménagement, de	
	restauration et d'entretien des fossés.	
Syndicat intercommunal du	Aménagement et entretien de la rivière « Le Négron » et de ses	
Négron	affluents.	
CC. du Bouchardais	Aménagement et entretien des cours d'eau non domaniaux (la	
	Bourouse, la Veude, le Pouillet, le Ruau, l'Arçeau, les marais de la	
	Vienne).	
CC. du Pays de Richelieu	Aménagement, gestion et entretien des cours d'eau non	
	domaniaux et leurs affluents (la Veude, le Mâble, la Bourouze, la	
	Veude (Marigny-Maramande), le Basché, le Vivaron, le Chamaillard,	
	l'Ozon).	

Figure n°22: Compétences des structures agissant dans l'entretien et la restauration des rivières

Le Syndicat de la Manse a établi une convention avec le syndicat intercommunal d'eau potable de Maillé, Draché, Marcilly-sur-Vienne Nouâtre pour intervenir sur le Réveillon.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) d'Indre-et-Loire est un syndicat mixte composé de communes et communautés de communes dont la CC. Chinon, Vienne et Loire (en substitution des communes Avoine, Beaumon-en-Veron, Candes-Saint Martin, Chinon, Cinais, Couziers, Huismes, Riviere, la Roche-Clermault, Saint-Germain-sur-Vienne, Savigny-en-Veron, Seuilly, Thizay), les communes d'antogny-le-Tillac, Draché, Marcilly-sur-Vienne, Ports-sur-Vienne. L'action du SICALA est essentiellement centrée sur la prévention des inondations.



Structures à compétence "rivière"

L'outil privilégié pour la mise en place d'actions de restauration sur les cours d'eau et le contrat territorial développé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ce contrat permet de mobiliser des financements (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Départements, Régions, etc.). Seuls les syndicats intercommunaux sont actuellement engagés dans ce type de démarche.

20 ■ Kilomètres

Conception : EPTB Vienne 2015

Les actions engagées montrent un territoire qui avance à deux vitesses. La rive droite de la Vienne se structure avec le syndicat de la Manse et dont le périmètre syndical et les compétences s'étendent. A l'inverse, la rive gauche de la Vienne souffre d'un manque de maitrise d'ouvrage. Par le passé, un Contrat de Restauration et d'Entretien (CRE), porté par la CC. du Pays de Richelieu, avait été engagé sur la Veude et le Mâble entre 2005 et 2008/2009 mais celui-ci s'est soldé par un bilan en demie teinte. Les raisons sont liées à la fois aux entreprises recrutées mais aussi à un manque de coordination en interne (manque de connaissance, d'expertise et de temps dédié à cette mission). Dès lors, aucun autre contrat n'a été renouvelé sur ces bassins.

La Vienne en Indre-et-Loire bénéficie d'un contrat territorial « Milieux aquatiques » porté par la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA) d'Indre-et-Loire pour la période 2015 – 2019. Un premier contrat a déjà été mis en œuvre sur la période 2009 – 2013. Les actions portent exclusivement sur la restauration et l'entretien des annexes hydrauliques de la Loire, du Cher, de la Vienne et de la Creuse. Pour la Vienne, une dizaine de sites a été restaurée depuis la confluence Vienne/Creuse jusqu'à la confluence Vienne/Loire. Ces opérations de restauration (arrachage jussies, débroussaillage et terrassement) consistent à reconnecter les annexes hydrauliques (ou boires) pour favoriser la reproduction du brochet.

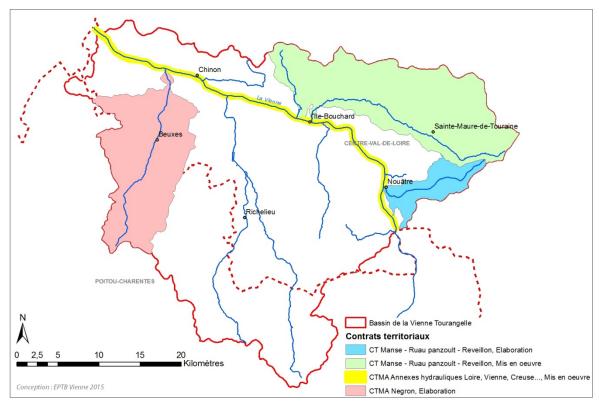
Bassin de la Vienne Tourangelle
Structures à compétence "rivière"

CC Bouchardais

CC Pays_Richelieu
SIA Manse affluents

SIA Negron

Contrats territoriaux



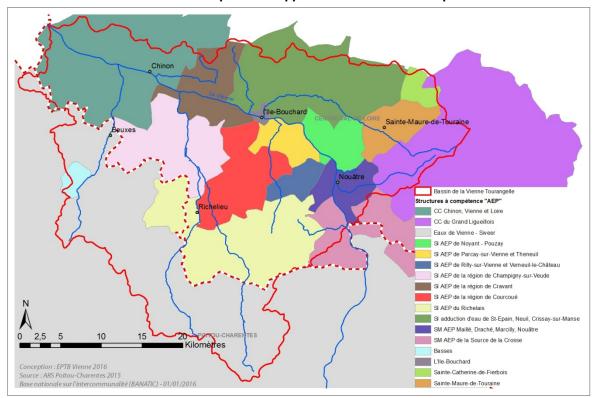
L'accompagnement de ces structures est actuellement assuré par la cellule d'Assistance et de Suivi Technique à l'Entretien des Rivières (ASTER) du département d'Indre-et-Loire.

Le CPIE Touraine-Val de Loire est aussi engagée auprès des syndicats de rivière ou des intercommunalités (CC. Chinon, Vienne et Loire, CC. Sainte-Maure-de-Touraine) pour assurer des opérations de sensibilisation du grand public. A titre d'exemple, des sorties sur le terrain pour expliquer le fonctionnement des rivières sont organisées. Par le passé un partenariat entre l'EPTB Vienne et le CPIE a permis l'organisation de journées de formation à destination des élus sur le Négron et la Bourouse. Le CPIE a par ailleurs rédigé les états des lieux/diagnostics et programmes d'actions sur la Manse, Veude – Mâble et Bourouse.

L'organisation du territoire autour de la compétence « approvisionnement en eau potable » se répartie entre syndicats et intercommunalités. Les structures dont les captages sont identifiés comme prioritaires au regard de la qualité d'eau sont :

Structure	Nom du captage prioritaire	Commune
CC. Chinon, Vienne et Loire	Champs Pulans	Chinon
	Saint-Mexme	Chinon
	Prés-Moreaux	La Roche-Clermault
	Source Morin	Seuilly
SI AEP Noyant - Pouzay	Source de Patureaux	Noyant-de-Touraine
SI AEP du Richelais	Braslou bourg	Braslou
	Braslou Valigon	Braslou

Figure n°23 : Structures possédant un captage prioritaire



Structures à compétence "approvisionnement en eau potable"

6.2.2. La réforme territoriale

Les récentes évolutions règlementaires introduites par la loi sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) influent sur la gouvernance de l'eau sur les territoires.

La Loi MAPTAM crée une nouvelle compétence obligatoire qui comprend les missions relatives à la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement. Cette nouvelle compétence est attribuée au bloc communal avec transfert aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Dans le cas où les communes sont déjà structurées en syndicat pour l'exercice de cette compétence plusieurs cas de figures sont possibles (substitution des communes par l'EPCI-FP au sein du syndicat, retrait des compétences aux syndicats, dissolution du syndicat). Chaque cas est particulier et doit être étudié au regard de l'organisation historique du territoire. Il apparait toutefois essentiel de rappeler qu'une organisation à l'échelle du bassin versant, échelle cohérente pour la gestion de l'eau, reste un objectif.

La loi NOTRe prévoit un relèvement du seuil démographique pour les communautés de communes de 5 000 à 15 000 habitants au 01^{er} janvier 2017 pour une meilleure capacité à agir à l'échelle des bassins de vie. Cette loi introduit également des dérogations notamment lorsque la densité de population des EPCI est inférieure à la densité nationale (article 33). L'augmentation des compétences des intercommunalités diminuera le nombre de syndicat intercommunaux. Les intercommunalités qui sont tout ou partie sur le bassin de la Vienne Tourangelle sont concernées

par cette loi. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) fixera les orientations en matière d'organisation des groupements de collectivité.

Intercommunalité	Population 2012 (source : INSEE)
CC. Chinon, Vienne et Loire (37)	20 247
CC. de Sainte-Maure-de-Touraine (37)	12 882
CC. du Bouchardais (37)	7 313
CC. du Pays de Richelieu (37)	8 187
CC. du Grand Ligueillois (37)	10 021
CC. des Portes du Poitou (86)	15 287
CA. du Pays Châtelleraudais (86)	53 226
CC. du Lencloîtrais (86)	9 328
CC. du Pays Loudunais (86)	24 365

Figure n°24: Population 2012 par intercommunalité

6.3. Atouts et faiblesses

	ATOUTS	FAIBLESSES
éléments de	La rive droite de la Vienne se structure autour du syndicat de la Manse.	La rive gauche de la Vienne en manque de maitrise d'ouvrage.
eurs et les	Des compétences techniques et scientifiques présentent sur le territoire (ex : CPIE, Centre Universitaire de	Bilan en demie teinte du contrat territorial sur la Veude – Mâble .
pêche d'Indre-e		Le syndicat du Négron manque de moyens humains et financiers pour un
	Une forte expérience de la fédération de pêche d'Indre-et-Loire sur la restauration des annexes hydrauliques de la Vienne.	fonctionnement optimal.
la perc	La réforme territoriale en cours peut	
nt entre	constituer une opportunité pour organiser la maîtrise d'ouvrage sur	
oisemei	l'ensemble du territoire et renforcer les liens avec les autres politiques	
تٰ	publiques.	

6.4. Les enjeux et objectifs

- S'appuyer sur la réforme territoriale pour dynamiser l'organisation de la maitrise d'ouvrage autour de la gestion de l'eau.
- Accompagner les acteurs pour structurer la maitrise d'ouvrage en rive gauche de la Vienne.

7. SYNTHESE

Les entretiens réalisés au cours du printemps 2015 ont été riches d'informations, ils montrent l'importance de la gestion de l'eau sur le territoire. Ces rencontres ont permis d'identifier les préoccupations locales et les besoins d'accompagnement pour chaque thème abordé (qualité, quantité, milieux, organisation du territoire). Le mode opératoire retenu a permis de confronter la perception des acteurs avec les données disponibles. Bien souvent, les problématiques sont largement partagées et les éléments de diagnostic viennent confirmer ces constats. Ce travail constitue un socle de réflexion pour construire une démarche de gestion intégrée de l'eau.

Le bassin de la Vienne Tourangelle présente de nombreux atouts notamment liés à son patrimoine naturel et au rayonnement de l'inscription de la confluence Vienne – Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO. Toutefois de fortes pressions s'exercent sur la qualité, la quantité et les milieux qui nécessitent une approche globale.

L'organisation du territoire autour de la gestion des milieux aquatiques montre un bassin à « deux vitesses » entre la rive droite de la Vienne qui se structure et la rive gauche qui peine à mettre en place des actions. La réforme territoriale pourrait être une opportunité pour renforcer l'organisation de la maitrise d'ouvrage et la mettre en adéquation avec le développement du territoire.

Les principaux enjeux et objectifs sont les suivants :

Qualité

- Maitriser les pollutions diffuses pour sécuriser l'alimentation en eau potable et améliorer la qualité des cours d'eau et des nappes souterraines.
- Renforcer la connaissance pour mieux comprendre, faire connaitre et agir en conséquence.
- Améliorer la prise de conscience des particuliers sur la qualité de l'eau et les conséquences, partager l'information.

Quantité

- Organiser une gestion quantitative équilibrée entre prélèvement et disponibilité de la ressource en eau.
- Mieux comprendre le fonctionnement des nappes et rivières et agir sur les causes d'étiages sévères.
- Améliorer la connaissance des zones humides et restaurer leur fonctionnalité.
- Maitriser les inondations et régler les désordres hydrauliques qui concourent à la formation des inondations.

Milieux

- Restaurer et préserver les cours d'eau pour améliorer leur fonctionnement physique.
- Sensibiliser et communiquer autour des problématiques de dégradation de la qualité physique des cours d'eau.

- Promouvoir les cours d'eau et milieux aquatiques comme vecteurs d'attractivité du territoire.
- Organiser une gestion globale et coordonnée des espèces exotiques envahissantes.

Organisation du territoire

- S'appuyer sur la réforme territoriale pour dynamiser l'organisation de la maitrise d'ouvrage autour de la gestion de l'eau.
- Accompagner les acteurs pour structurer la maitrise d'ouvrage en rive gauche de la Vienne.

Liste des acteurs qui ont fait l'objet d'un entretien

- Région Centre-Val de Loire
- Département d'Indre-et-Loire
- Région Poitou-Charentes
- Département de la Vienne
- Communauté de communes du Pays Loudunais
- Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire
- Communauté de communes du Bouchardais
- Communauté de communes du Pays de Richelieu
- Communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine
- Syndicat intercommunal du Négron
- Syndicat intercommunal de la Manse
- SICALA
- SATESE d'Indre-et-Loire
- PNR Loire-Anjou-Touraine
- Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) Touraine-Val de Loire
- Fédération pêche et protection des milieux aquatiques d'Indre-et-Loire
- Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire
- Association pour la Protection de l'Environnement Agricole et Rural (APEAR)
- Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT)
- Université de Tours antenne de Chinon CETU Elmis Ingénierie
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- Direction Départementale des Territoires (DDT) d'Indre-et-Loire



18 rue Soyouz Parc Ester Technopole 87068 LIMOGES Tel: 05 55 06 39 42

www.eptb-vienne.fr

Crédits photos: Crédits photos: EPTB Vienne, PNR Loire-Anjou-Touraine, ULMarden – Jéro Hajewski